



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 2022/09/03

Date de convocation : 16/09/2021

Date d'affichage : 16/09/2021

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'An Deux Mil Vingt-Deux, le vingt-trois septembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu à la Mairie en séance publique sous la Présidence de de Mme Anne-Françoise GAILLOT.

Présents : Mmes et MM. Anne COER ; Chantal COULANGE ; Pascal CRESSIAUX ; Frédéric DAUDE ; Louise FENELON ; Laurent FOIRIEN ; Pascal LE MENN ; Christian LETOURNEUR ; Francis MERCIER ; Marie-Claire REMY ; Virginie VARON ; Olivier WATRIN

Absents : Mme Nicole DOUMENG, excusée, donne pouvoir à M. Pascal LE MENN ; Mme Françoise RISTERUCCI, excusée, donne pouvoir à M. Francis MERCIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Francis MERCIER a été élu secrétaire de séance

Renouvellement de la convention de partenariat entre L'IME Le Castel et la commune du 08/09/2022 au 20/07/2023

L'IME (Institut Médico-Educatif) Le Castel a pour mission d'accueillir et de proposer un accompagnement adapté aux besoins de ces enfants et de ces jeunes orientés par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

L'IME Le Castel cherche des partenariats pour de l'insertion socioprofessionnelle, en complément des pratiques internes de préprofessionnalisation.

Mme le Maire fait part à l'ensemble du Conseil de mettre à disposition de L'IME Le Castel un espace de travail pour six jeunes de l'atelier espaces verts accompagnés et encadrés par M. MAURY Thibault en qualité d'éducateur spécialisé.

Ils effectueront des travaux d'entretien dans le village (Tonte, entretien des haies, ramassage des feuilles, désherbage...) tous les jeudis matin de 9h45 à 15h15 du 08/09/2022 au 20/07/2023.

Le prix des repas du midi à l'Ecole Régionale Hériot, seront pris en charge par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec l'Institut Médico-Educatif « Le Castel » telle qu'annexée à la présente délibération.

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer ladite convention.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

En vertu de l'article L2131-1 du C.G.C.T.

Le Maire de La Boissière-Ecole atteste que le présent document a

été publié le **4 OCT. 2022**

par voie d'affichage et transmis en Sous-Préfecture

le

et qu'il est donc exécutoire.

Fait et délibéré en séance du 23 septembre 2022
et ont signé au registre tous les membres présents.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Anne-Françoise GAILLOT

